Monsieur le Brefet

Je, soussignée Bonnem Edith née le 19 Mai 1914 à Morrig (Garre) de Marcel Bonnem et de Guistel Kahn, de nationalité refugiée sarroise, ai l'honneur de solliciter de votre bienvillance la délivrance d'une carte d'identité d'étrangère

et les siens

Une famille ornaise victime de la Shoah

Livret pédagogique de l'exposition

Niveau Collège



A LA MÉMOIRE D'EDITH BONNEM ANCIENNE ÉLÈVE MARTYRE DE LA BARBARIE NAZIE ARRÊTÉE PAR LA GESTAPO LE 15 JUILLET 1942 A L'ÂGE DE 15 ANS MORTE EN DÉPORTATION



Présentation de l'exposition

Quand la mémoire d'une famille juive alençonnaise rencontre un projet pédagogique

À Alençon, le souvenir d'Édith Bonnem est attaché au centre social du quartier de Villeneuve. D'autres lieux de mémoire perpétuent son nom et celui des siens. Mais qui connaît le destin tragique de cette famille juive sarroise réfugiée dans l'Orne, victime de la Shoah ? En septembre 2014, une classe du lycée Marguerite de Navarre d'Alençon participe au dispositif « Mémoires d'Auschwitz », proposé par le Mémorial de la Shoah et relayé par la Région Normandie, en partenariat avec les autorités académiques. Figurant sur une plaque commémorative à l'entrée du lycée, le nom d'Édith Bonnem s'impose. Les élèves interrogent alors les Archives départementales : quelles sources conserve-t-on à son sujet ? A priori peu de chose : une photographie d'elle et de ses frères et son procèsverbal d'arrestation...

Des sources d'archives pour faire mémoire et écrire l'histoire

Pourtant, après quelques semaines de recherches, 2500 pages d'archives concernant le parcours des familles Bonnem, Kahn et Meyer sont réunies. Elles sont conservées dans cinq pays différents, par une vingtaine d'institutions publiques mémorielles ou patrimoniales et par les quelques membres de la famille qui ont survécu à la Shoah.

2500 pages qui résument la vie d'individus qui aspiraient à une existence ordinaire mais qui subirent, à l'instar de millions de juifs européens, les persécutions antisémites et furent, pour la plupart, exterminés dans le camp d'Auschwitz-Birkenau.

Un destin tragique, à l'image de celui de 5 à 6 millions de juifs en Europe

Le destin de la famille Bonnem Kahn est tragiquement ordinaire. Depuis l'exil pour fuir l'Allemagne nazie en 1935 jusqu'aux camps de la mort, les archives conservées témoignent de la mécanique de la persécution vécue par les 300000 à 330000 juifs de France, de nationalité française ou étrangère : le contrôle, la suspicion, la détention, la stigmatisation, l'exclusion, la privation des droits, la déportation, l'assassinat industrialisé pour plus de 75000 d'entre eux. Les documents illustrent également comment les outils du contrôle administratif des étrangers, puis de surveillance des juifs, mis en place par l'État, ont servi la politique d'extermination voulue par l'Allemagne nazie et exécutée avec la complicité de l'appareil d'État du gouvernement de Vichy.

Cette exposition entend contribuer à la mémoire de la Shoah, des victimes qui s'étaient installées dans l'Orne comme de toutes les autres. Elle a également pour intention de montrer, documents à l'appui, ce que la xénophobie, l'antisémitisme, le racisme peuvent produire lorsqu'on les laisse se répandre dans les conscience et dans l'espace public.

Activités

1 Présentez Édith Bonnem :

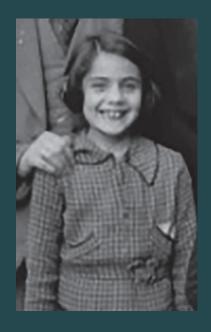
Date de naissance

Lieu de naissance

Pays de naissance

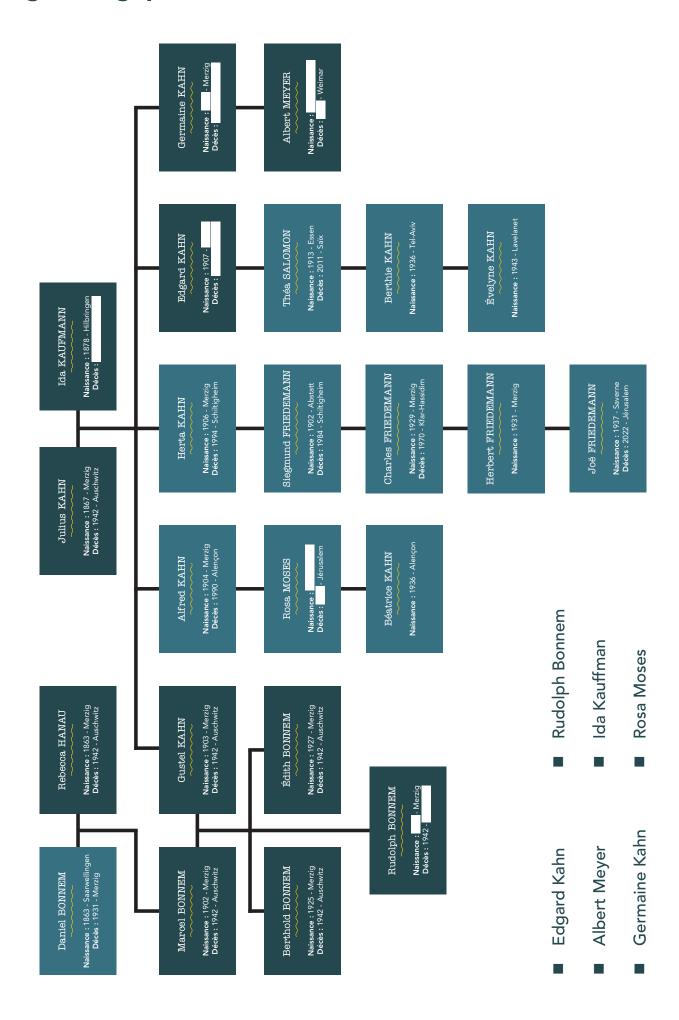
Parents

Frères et/ou soeurs





Complétez les informations manquantes dans l'arbre généalogique :



3 À l'aide des panneaux, complétez la carte ci-dessous :

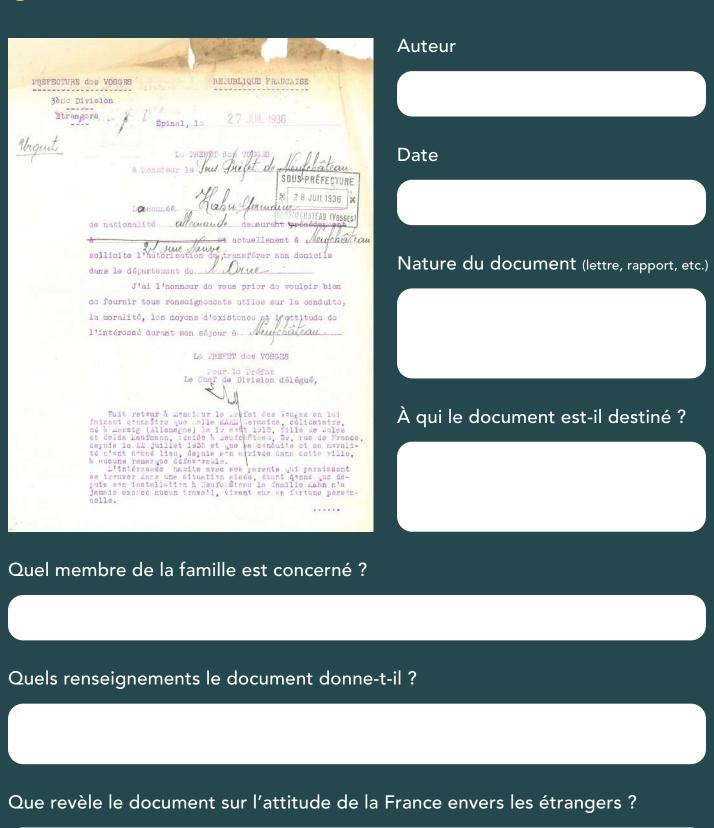


- Auschwitz
- Alençon
- Pithiviers

- Drancy
- Merzig
- Tel-Aviv

4 Pourquoi la famille Bonnem-Kahn fuit-elle l'Allemagne?

5 Décrivez ce document :



6 Quelles sont les étapes d'installation d à Alençon ?	des Bonnem-Kahn
Où habite la famille Bonnem-Kahn à A	lençon ?
8 De quoi la famille vit-elle ?	
1 Trouvez l'ordonnance allemande du 27 Quelles conséquences entraine-t-elle se et de sa famille ?	
	Verordnungsblatt für die besetzten französischen Gebiete. Bireuppder um dierkiblikhate (es Beiere — den fer Biriturursting ib Fraberish — den fer Biriturursting ib Fraberish — besehren ikken die bestehren zu des in den bandelsen zielen.

Journal Official

continued his orderessions sireline par le Governaux y
port les territoires transité accepte.

Le semples pour e les sant le tiete le consultation de l'étant
le surprise milit e pour le les les consultations de l'étant
le surprise milit e pour les chiefs qu'en continue l'étant
le les composites de le les consultations de l'étant
le les Sont SO. Septembre
l'Enris, le 50 régionaire

W2. 9

	es critères définissant une personne juive pant allemand ?
① Que signifie	le terme « aryanisation » ?
	conséquence de cette « aryanisation » le Bonnem-Kahn ?
	Unter Verwaltung eines Direction assurée par un arischen kommissarischen commissaire-gérant aryen

Verwalters auf Grund der Verordnung vom 18. Oktober

1940.

nommé par application de l'Ordonnance Allemande du

18 octobre 1940.

(B) En confrontant ces documents, expliquez la nouvelle mesure prise contre les juifs en 1942.

Muf Grund ber mir vom Führer und Dberften Befehlshaber ber Behrmacht erteilten Ermachtigung verordne ich, was folgt :

Rennzeichnung ber Juben.

- (1) Juben, bie bas 6. Lebensjahr vollenbet haben, ift es verboten, fich in ber Offentlichfeit ohne einen Jubenstern zu zeigen.
- (2) Der Jubenstein besteht aus einem hand-tellergroßen, schwarz ausgezogenen Sechsstern aus gelbem Goff mit ber schwarzen Anschrift "Julf". Er ift jichber auf ber linfen Benstielte bes Atei-bungftudes fest ausgenacht zu tragen.

8 2

Ber ben Bestimmungen bieser Berordnung gundbersanden, einer biese diem in Geschause der den bei der den bei der den beste diem biese angeordnet merben.

Intrafttreten.

Diefe Berordnung fritt am 7. Juni 1942 in

Der Militarbefehlehaber in Franfreid.

Huitlème Ordonnance, du 29 mai 1942, concernant les mesures contre les juifs.

En vertu des pleins pouvoirs qui m'ont été conférés par le Führer und Oberster Befehls-haber der Wehrmacht, j'ordonne ce qui suit :

Signa distinctif pour les juife.

- (1) Il est interdit aux juifs dès l'âge de six ans révolus de paraître en public sans porter l'étoile juive.
- (2) L'étoile juive est une étoile à six pointes ayant les dimensions de la paume d'une main et les contours noirs. Elle est en tissu jaune et porte, en caractères noirs, l'inscription «Luirs. Elle devra être portée hen visiblement sur le côté gauche de la poitrine, solidement cousue sur le vêtement.

Entrée en vigueur.

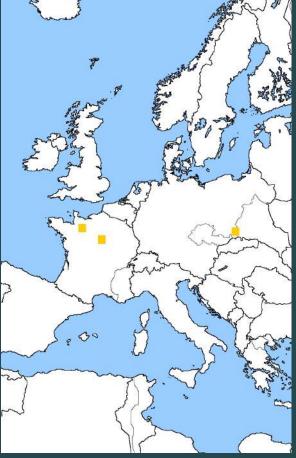
La présente ordonnance entrera en vigueur le 7 juin 1942.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich.

2° Division Isr Bureau		al des jui	AI 1942	
Nons et prénoms	domicile	nombre d'insi- gnes remis	Emargement des intéressés	points de textile prélevés sur la carte de l'intéressé
- COURMI nde HAMAD Rebecce - BOURGAS Berthod - BOURGAS Berthod - BOURGAS HOE HAUD Gustel - BOURGAS HALL - KAMET Delius - KAMET	25 r.des Grunges d* d* d* d* d* d* d* 12 r.du Dolleverd 21 31 Mézersy d* d*	3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	Astracus Services Ser	12P

(D) Comment l'opinion publique réagit-elle à cette nouvelle mesure ?

(f) Reportez sur la carte le nom des différentes étapes de la déportation d'Édith, Gustel et Berthold. Décrivez ces différents lieux.



Lieu n°2 : Pithiviers

Lieu n°3 : Auschwitz

1 Décrivez ce document :

Drancy le 1-41-92 Efter Enote et Chère Cante Cout d'abord je vous écris pour savoir si vous même, ceux de Lyon et de Lavelanel sont tous chez euse Nous 5 nous sommes à Drancy depuis 2 semaines, car nous etions une semaine à Alenson dans la caserne Borit 7 espere que vous êtes tous en forme	Auteur
enanger des colis et conte	Date
of now purious of ver et quand. It peut of avoir dans er cotis funts, bis cottes, tout te of faire cuire quelque chose vei Le colis peut de faire cuire quelque chose vei Le colis peut de l'éspe dier par colis espress. Ses deux grand mère grand mère et tent ses deux	Nature du document (lettre, rapport, etc
Le droit d'écrire seulement tout le 2	
des danches et sig vais toutes les semais	À qui le document est-il destiné ?
ensemble de la chitage d'and et l'égle attends ye vous entraise de l'artisse l'orgin et je vous entraise et je votre mine piere, quelle de fait	
Par quels lieux la famille est-elle passée aprè	s son arrestation à Alençon ?
Quelles sont les conditions de vie au camp d	e Drancy ?

Pourquoi certains passage de la lettre ont-ils été effacés ?

11

A LA MÉMOIRE DE NOS CHERS PARENTS VICTIMES DE LA BARBARIE ALLEMANDE DÉPORTÉS : MORTS SANS SÉPULTURES KAHN Jules 75 ans KAHN Ida née KAUFMANN BONNEM Rebecca née HANAU 79 ··· 40 ... BONNEM Marcel BONNEM Gustel née KAHN 39 17 BONNEM Berthold BONNEM Edith 15 13 ... BONNEM Rudolph KAHN Edgar 32 ... MEYER Albert 29 ... MEYER Germaine née KAHN MOSES Friederike née STERN 70 MOSES Emile 42

Plaque en mémoire des victimes alençonnaises de la Shoah apposée dans le square des déportes d'Alençon.



Inauguration du centre social Édith Bonnem à Alençon par le président de la République François Mitterrand.



Pierres d'achoppement à la mémoire de Rebecca, Marcel, Gustel, Berthold, Édith, et Rudolph Bonnem à Merzig.

Dans que a-t-il fait	_		

® Que symbolise la présence du président de la République François Mitterand lors de l'inauguration du centre social Édith Bonnem ?

Pourquoi a-t-on posé ces pierres ?

À partir d'un portrait individuel, rédigez un paragraphe argumenté montrant l'évolution des persécutions envers les juifs entre 1939 et 1944.

Notes







Direction des archives et du patrimoine culturel archives.orne.fr



Monsieur le Brefet

Je, soussignée Bonnem Edith née le 19 Mai 1914 à Morrig (Garre) de Marcel Bonnem et de Guistel Kahn, de nationalité refugiée sarroise, ai l'honneur de solliciter de votre bienvillance la délivrance d'une carte d'identité d'étrangère

et les siens

Une famille ornaise victime de la Shoah

Livret pédagogique de l'exposition

▶ Niveau Lycée



A LA MÉMOIRE D'EDITH BONNEM ANCIENNE ÉLÈVE MARTYRE DE LA BARBARIE NAZIE ARRÊTÉE PAR LA GESTAPO LE 15 JUILLET 1942 A L'ÂGE DE 15 ANS MORTE EN DÉPORTATION



Présentation de l'exposition

Quand la mémoire d'une famille juive alençonnaise rencontre un projet pédagogique

À Alençon, le souvenir d'Édith Bonnem est attaché au centre social du quartier de Villeneuve. D'autres lieux de mémoire perpétuent son nom et celui des siens. Mais qui connaît le destin tragique de cette famille juive sarroise réfugiée dans l'Orne, victime de la Shoah ? En septembre 2014, une classe du lycée Marguerite de Navarre d'Alençon participe au dispositif « Mémoires d'Auschwitz », proposé par le Mémorial de la Shoah et relayé par la Région Normandie, en partenariat avec les autorités académiques. Figurant sur une plaque commémorative à l'entrée du lycée, le nom d'Édith Bonnem s'impose. Les élèves interrogent alors les Archives départementales : quelles sources conserve-t-on à son sujet ? A priori peu de chose : une photographie d'elle et de ses frères et son procèsverbal d'arrestation...

Des sources d'archives pour faire mémoire et écrire l'histoire

Pourtant, après quelques semaines de recherches, 2500 pages d'archives concernant le parcours des familles Bonnem, Kahn et Meyer sont réunies. Elles sont conservées dans cinq pays différents, par une vingtaine d'institutions publiques mémorielles ou patrimoniales et par les quelques membres de la famille qui ont survécu à la Shoah.

2500 pages qui résument la vie d'individus qui aspiraient à une existence ordinaire mais qui subirent, à l'instar de millions de juifs européens, les persécutions antisémites et furent, pour la plupart, exterminés dans le camp d'Auschwitz-Birkenau.

Un destin tragique, à l'image de celui de 5 à 6 millions de juifs en Europe

Le destin de la famille Bonnem Kahn est tragiquement ordinaire. Depuis l'exil pour fuir l'Allemagne nazie en 1935 jusqu'aux camps de la mort, les archives conservées témoignent de la mécanique de la persécution vécue par les 300000 à 330000 juifs de France, de nationalité française ou étrangère : le contrôle, la suspicion, la détention, la stigmatisation, l'exclusion, la privation des droits, la déportation, l'assassinat industrialisé pour plus de 75000 d'entre eux. Les documents illustrent également comment les outils du contrôle administratif des étrangers, puis de surveillance des juifs, mis en place par l'État, ont servi la politique d'extermination voulue par l'Allemagne nazie et exécutée avec la complicité de l'appareil d'État du gouvernement de Vichy.

Cette exposition entend contribuer à la mémoire de la Shoah, des victimes qui s'étaient installées dans l'Orne comme de toutes les autres. Elle a également pour intention de montrer, documents à l'appui, ce que la xénophobie, l'antisémitisme, le racisme peuvent produire lorsqu'on les laisse se répandre dans les conscience et dans l'espace public.

Activités

1 Présentez Édith Bonnem :

Date de naissance

Lieu de naissance

Pays de naissance

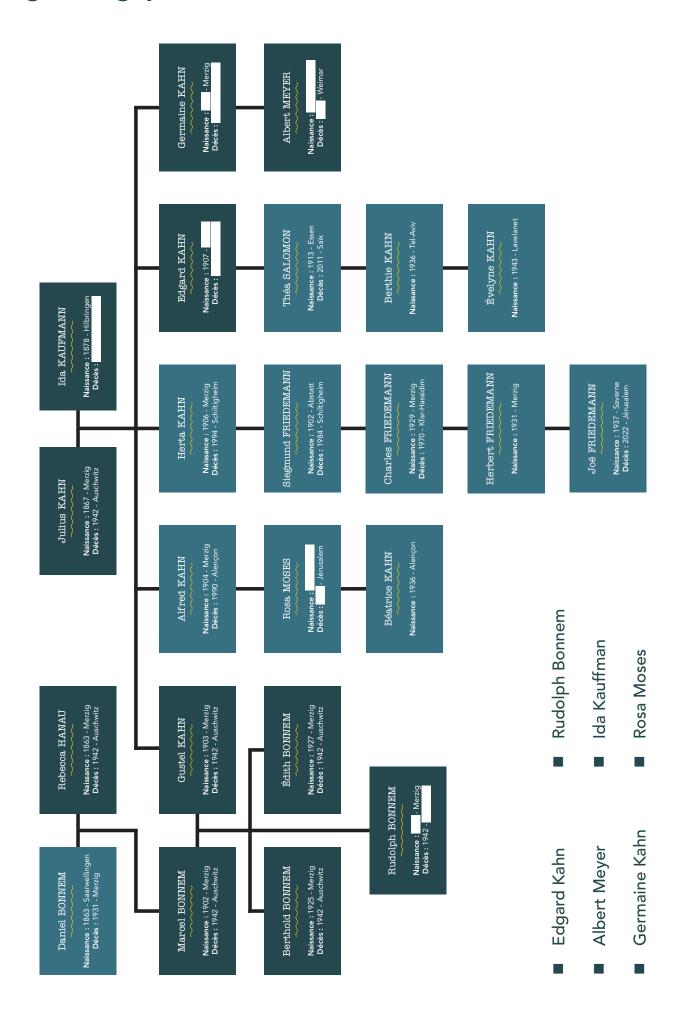
Parents

Frères et/ou soeurs





Complétez les informations manquantes dans l'arbre généalogique :



3 À l'aide des panneaux, complétez la carte ci-dessous :



- Auschwitz
- Alençon
- Pithiviers

- Drancy
- Merzig
- Tel-Aviv

4 Pourquoi la famille Bonnem-Kahn fuit-elle l'Allemagne?

Décrivez ce document :

	Auteur
PREFECTURE dos VOSGES REJUBLIQUE PRAUCAISE	
Senc Division Etrangors - Dpinal, 10 27 JUIL 1936	
Ungent LO PREPET des VOSO AS A LONGI OUT 10 Jour Prifet de Leufe hâteau SOUS-PRÉFECTURE	Date
de nationalité allemende descurant précédes en	
sollicite l'autoriestion de transférer son donicile dans le département do . L'Aure	Nature du document (lettre, rapport, etc.
J'ai l'honnour de vous prier de vouleir bien	
la moralité, les moyons d'oxistence et l'attitude de l'intéressé durant son séjour à deufchaseau.	
Lo PREFET dos VOSGES	
Le Cher de Division délégué,	
Fait retour à monsieur le l'étet des Veges en lui faisant conneître que selle KARII Cermaine, célibataire, né à mersig (Allomagne) le 19 se et 1913, fille de Jules et delda Kaufmann, réside à Meufchâteau, 39, rue de France, depuis le 22 juillet 1935 et que pa conduite et sa morali-	À qui le document est-il destiné ?
té n'ent donné lieu, depuis son mirivée dans cette ville, h mucune remarque défavorable. L'intéressée habite avec ses parents qui paraissant se trouver dans une situation aisée, étant donné que de- puis son installation à Neuforâteau la famille Kahn n'a jamais exarcé aucun travail, vivant eur se fortune person- nelle.	

Description et analyse

6 Quelles sont les étapes d'installation d à Alençon ?	des Bonnem-Kahn
Où habite la famille Bonnem-Kahn à A	lençon ?
8 De quoi la famille vit-elle ?	
1 Trouvez l'ordonnance allemande du 27 Quelles conséquences entraine-t-elle se et de sa famille ?	
	Verordnungsblatt für die besetzten französischen Gebiete. Bireuppder um dierkiblikhate (es Beiere — den fer Biriturursting ib Fraberish — den fer Biriturursting ib Fraberish — besehren ikken die bestehren zu des in den bandelsen zielen.

Journal Official

continued his orderessions sireline par le Governaux y
port les territoires transité accepte.

Le semples pour e les sant le tiete le consultation de l'étant
le surprise milit e pour le les les consultations de l'étant
le surprise milit e pour les chiefs qu'en continue l'étant
le les composites de le les consultations de l'étant
le les Sont SO. Septembre
l'Enris, le 50 régionaire

W2. 9

	es critères définissant une personne juive pant allemand ?
① Que signifie	le terme « aryanisation » ?
	conséquence de cette « aryanisation » le Bonnem-Kahn ?
	Unter Verwaltung eines Direction assurée par un arischen kommissarischen commissaire-gérant aryen

Verwalters auf Grund der Verordnung vom 18. Oktober

1940.

nommé par application de l'Ordonnance Allemande du

18 octobre 1940.

(B) En confrontant ces documents, expliquez la nouvelle mesure prise contre les juifs en 1942.

Muf Grund ber mir vom Führer und Dberften Befehlshaber ber Behrmacht erteilten Ermachtigung verordne ich, was folgt :

Rennzeichnung ber Juben.

- (1) Juben, bie bas 6. Lebensjahr vollenbet haben, ift es verboten, fich in ber Offentlichfeit ohne einen Jubenstern zu zeigen.
- (2) Der Jubenstein besteht aus einem hand-tellergroßen, schwarz ausgezogenen Sechsstern aus gelbem Goff mit ber schwarzen Anschrift "Julf". Er ift jichber auf ber linfen Benstielte bes Atei-bungftudes fest ausgenacht zu tragen.

8 2

Wer ben Bestimmungen beiere Berordnung gundderhandelt, weite mit Gestängnis und Geschstere oder einer biese Grassen bestingt. Auchen oder all der einer biese Grassen bestingt. Auchen oder all der ess peines. Des mesures de police, telles que Scalle biese Crassen sommer polistisse Ausgands-men, in Sociondere die Ginneisung in ein Judenlager, angeordnet merben.

Intrafttreten.

Diefe Berordnung fritt am 7. Juni 1942 in

Der Militarbefehlehaber in Franfreid.

Huitlème Ordonnance, du 29 mai 1942, concernant les mesures contre les juifs.

En vertu des pleins pouvoirs qui m'ont été conférés par le Führer und Oberster Befehls-haber der Wehrmacht, j'ordonne ce qui suit :

Signa distinctif pour les juife.

- (1) Il est interdit aux juifs dès l'âge de six ans révolus de paraître en public sans porter l'étoile juive.
- (2) L'étoile juive est une étoile à six pointes ayant les dimensions de la paume d'une main et les contours noirs. Elle est en tissu jaune et porte, en caractères noirs, l'inscription «Luirs. Elle devra être portée hen visiblement sur le côté gauche de la poitrine, solidement cousue sur le vêtement.

Entrée en vigueur.

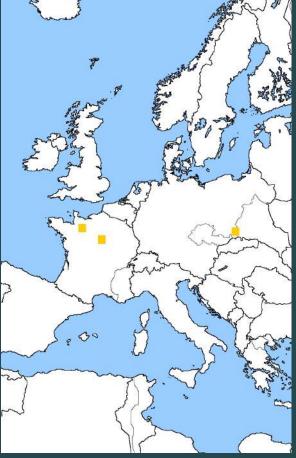
La présente ordonnance entrera en vigueur le 7 juin 1942.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich.

2º Division Ier Bureau		al des jui		
Noms et prénoms	domicile	nombre d'insi- gnes remis	Emargement des intéressés	points de textile prélevés sur la carte de l'intéressé
-DOMENNI ndo MANAU Medacca BOTOMAN Method BOTOMAN METHOD BOTOMAN AND MANAU MAN	25 r.6sa Oranges d* d* d* d* d* d* d* d* d* d* d* d* d*	3 3 3 3 3 3 3	Aprilean springer spr	1 1 12 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

(D) Comment l'opinion publique réagit-elle à cette nouvelle mesure ?

(f) Reportez sur la carte le nom des différentes étapes de la déportation d'Édith, Gustel et Berthold. Décrivez ces différents lieux.



Lieu n°2 : Pithiviers

Lieu n°3 : Auschwitz

Décrivez ce document :

Drancy le 1-41-99 Efter Enclock There Earth East d'abord je vous écris pour savoir si vous même, ceux de Lyon et de Lavelanel Dont tous chez euse Nous 5 nous sommes à Drancy depuis 2 remaines, car nous etions une semaine à Menson plans la caserne Bonit	Auteur
nonde va bien sauf sq nowenture.	Date
de faire cuire quelque chose ici le colis peut le de forme le paids que l'on veut, le molis peut le de forme la paid que l'on veut, le molis peut le de forme le paids que l'on veut, le molis peut le de forme le paids que l'on veut, le molis peut le de forme le paids que l'on veut, le molis peut le de forme le paids que l'on veut, le molis peut le de forme le paids que l'on veut, le molis peut le de forme le paids que l'on veut, le molis peut le de forme le paids que l'on veut le molis peut le de le le molis peut le de le le molis peut le de le le molis que le molis que le molis peut	Nature du document (lettre, rapport, etc.
Le droit d'écrire seulement tout le 2 Bannem Escalier 6 Elan . Rudolph	
de se revoir qui fait hirre de espoit des donches et j'y vais toutes les semais fort voir les semais	À qui le document est-il destiné ?
fort votre Paudotph chier chier en sens en de de la	

Description et analyse

A LA MÉMOIRE DE NOS CHERS PARENTS VICTIMES DE LA BARBARIE ALLEMANDE DÉPORTÉS : MORTS SANS SÉPULTURES KAHN Jules 75 ans KAHN Ida née KAUFMANN 64 ... BONNEM Rebecca née HANAU 79 ··· 40 ... BONNEM Marcel BONNEM Gustel née KAHN 39 BONNEM Berthold 17 BONNEM Edith 15 13 BONNEM Rudolph KAHN Edgar 32 ... MEYER Albert 29 ... MEYER Germaine née KAHN

Plaque en mémoire des victimes alençonnaises de la Shoah apposée dans le square des déportes d'Alençon.

70

42

MOSES Friederike née STERN

MOSES Emile



Inauguration du centre social Édith Bonnem à Alençon par le président de la République François Mitterrand.



Pierres d'achoppement à la mémoire de Rebecca, Marcel, Gustel, Berthold, Édith, et Rudolph Bonnem à Merzig.

T À partir des documents suivants et des documents de l'exposition, montrez comment se constitue la mémoire de la Shoah, de la mémoire familiale et locale à une mémoire collective.

À partir de l'exemple de la famile Bonnem-Kahn, vous décrirez le processus génocidaire mis en place par l'Allemagne nazi et exécuté avec la collaboration du régime de Vichy.				

Notes







archives.orne.fr

